

# Plan Climat Air Energie Territorial Stratégie Territoriale

Octobre 2022



Version « projet » de la stratégie territoriale réalisée en interne en 2019 avec l'appui du bureau d'études Egis Conseil, validée en Conseil communautaire de février 2020 avant dépôt pour avis auprès des autorités environnementales.

Compléments et mises à jour réalisés par le bureau d'études GAMA Environnement entre octobre 2021 et mars 2022.

Document soumis à la consultation publique en mai et juin 2022.

# SOMMAIRE

1.	PRESENTATION DU CONTEXTE .....	5
1.1.	ORIENTATIONS NATIONALES.....	5
1.1.1.	La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015.....	5
1.1.2.	La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) .....	5
1.1.3.	Le Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) 2017-2021 ..	7
1.1.4.	La loi d’orientation des mobilités 2019, dite loi LOM .....	9
1.2.	Les ORIENTATIONS REGIONALES (Le SRADDET).....	10
2.	Une trajectoire affirmée pour Leff Armor communauté .....	13
2.1.	Préambule .....	13
2.2.	DEFINITION DES OBJECTIFS CHIFFRES .....	14
2.2.1.	Objectifs de réduction des consommations d’énergie retenus pour le territoire de Leff Armor communauté par rapport à 2015.....	15
2.2.2.	Objectifs sectoriels de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre retenus pour le territoire de Leff Armor communauté par rapport à 2015 .....	18
2.2.3.	Objectifs sectoriels de réduction des polluants atmosphériques par rapport à 2015..	19
2.2.4.	Objectifs de production d’énergies renouvelables .....	20
3.	Quels leviers d’action à l’échelle de Leff Armor communauté ? .....	22
3.1.	Préserver les ressources et développer les puits carbone.....	23
3.2.	Diminuer les consommations d’énergie.....	24
3.3.	Diminuer les émissions de GES et de polluants atmosphériques en adaptant les mobilités	25
3.4.	Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre, préserver l’activité agricole et la biomasse en adaptant les pratiques.....	26
3.5.	Développer la production d’énergies renouvelables .....	27
3.6.	Sensibiliser, former, montrer l’exemple.....	28
3.7.	Une démarche globale et transversale en lien avec les autres plans et programmes du territoire .....	29
	Annexes .....	31



# 1. PRESENTATION DU CONTEXTE

## 1.1. ORIENTATIONS NATIONALES

### 1.1.1. La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015

La LTECV fixe les objectifs de la politique énergétique et climatique à l'échelle de la France. Tous les acteurs du territoire sont mobilisés. Les PCAET sont rendus obligatoires pour tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants.

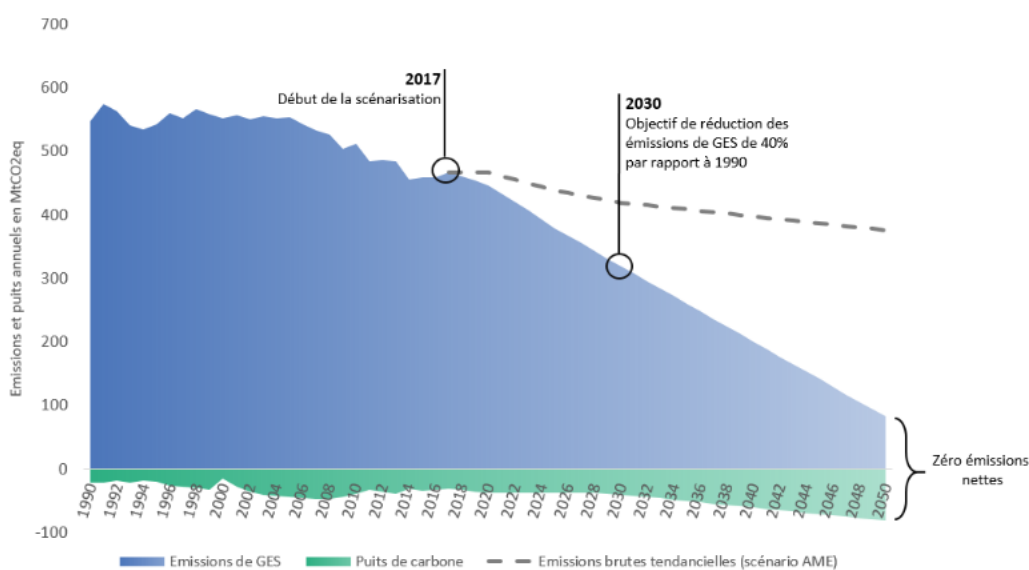
Elle fixe des objectifs à l'horizon 2030 :

- Réduire de 40 % des émissions de GES en 2030 par rapport à 1990,
- Réduire de 30 % de la consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012,
- Atteindre 32 % d'ENR dans la consommation finale d'énergie,
- Atteindre 40 % d'ENR dans la production d'électricité,
- Multiplier par 5 les réseaux de chaleur et de froid.

### 1.1.2. La Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)

Adoptée pour la première fois en 2015, la SNBC a été révisée en 2018-2019, en visant d'atteindre la neutralité carbone en 2050 (cf. graphique ci-dessous). L'ambition est donc rehaussée par rapport à la première SNBC qui visait le facteur 4, soit une réduction de 75 % de ses émissions GES à l'horizon 2050 par rapport à 1990. Ce projet de SNBC révisée a fait l'objet d'une consultation du public du 20 janvier au 19 février 2020. La nouvelle version de la SNBC et les budgets carbone pour les périodes 2019-2023, 2024-2028 et 2029-2033 ont été adoptés par décret le 21 avril 2020.

Évolution des émissions et des puits de GES sur le territoire national entre 2005 et 2050



\*Les émissions « tendanciennes » sont calculées à l'aide d'un scénario dit « Avec Mesures Existantes » qui prend en compte les politiques déjà mises en places ou actées en 2017.

**Rappelons que la présente stratégie a été définie sous la 1<sup>ère</sup> SNBC qui visait le facteur 4.**

## Les orientations de la SNBC 2 pour atteindre la neutralité carbone en 2050 :

### Gouvernance et mise en œuvre :

- Assurer la mise en œuvre des orientations de la SNBC dans l'ensemble des politiques publiques à l'échelle nationale,
- Déclinaison dans le SRADDET.

### Orientations transversales :

- Empreinte carbone : diminuer les émissions liées à la consommation des Français de biens et services,
- Politique économique : réorienter les flux financiers pour une transition écologique et solidaire,
- Recherche et innovation : Développer les innovations techniques, sociales et organisationnelles qui contribueront à réduire les émissions de la France,
- Urbanisme et aménagement : Limiter l'artificialisation des sols et développer des formes urbaines résilientes et économes en carbone,
- Education – sensibilisation : Engager les citoyens dans la transition vers une culture du bas-carbone,
- Emploi, compétences, formation professionnelle : Faire de la transition bas-carbone une opportunité pour l'économie et l'emploi en accompagnant les transitions professionnelles.

### Orientations sectorielles :

- **Des transports bas-carbone** (mobilités bas carbone, véhicules performants, aides à l'évolution de pratiques...),
- **Des bâtiments bas-carbone** (rénovation, utilisation d'énergies décarbonées, élévation du niveau de performance des bâtiments neufs...),
- **Une agriculture bas-carbone** (réduction des émissions énergétiques et non-énergétiques, stopper le déstockage lié à certaines pratiques, produire des énergies renouvelables utilisables localement...),
- **Le secteur forêt-bois-biomasse comme levier de séquestration du carbone, de stockage et de substitution** (gestion durable des forêts, filières courtes, bois-énergie),
- **Une industrie bas-carbone** (accompagnement des entreprises dans leur transition, accroître l'efficacité des process et favoriser le recours à des énergies décarbonées...),
- **Production d'énergie décarbonée** (décarboner et diversifier le mix énergétique),
- **Traitements des déchets pour une économie circulaire** (réduction de la quantité de déchets, valoriser la matière...)

### 1.1.3. Le Plan de Réduction des Émissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) 2017-2021

Il regroupe les dispositions du Grenelle Environnement, du Plan National Santé Environnement (PNSE) et du Plan Particules. Il se compose d'un décret (n°2017-949 du 10/05/2017) qui fixe les objectifs de réduction à l'horizon 2020, 2025 et 2030, conformément aux objectifs européens et d'un arrêté du 10 mai 2017 qui fixe les orientations et actions pour la période 2017-2021, avec des actions de réduction dans tous les secteurs (industrie, transports, résidentiel, tertiaire, agriculture).

	ANNÉES 2020 à 2024	ANNÉES 2025 à 2029	À PARTIR DE 2030
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	- 55 %	- 66%	- 77%
Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> )	- 50 %	- 60 %	- 69 %
Composés organiques volatils autres que le méthane (COVNM)	- 43 %	- 47 %	- 52 %
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	- 4 %	- 8 %	- 13 %
Particules fines (PM <sub>2,5</sub> )	- 27 %	- 42%	- 57%

Source : décret n°2017-949 – Objectifs de réduction des émissions anthropiques de polluants atmosphériques

#### Orientations fixées par l'arrêté du 10 mai 2017 :

##### ➤ Industrie

- Renforcer les exigences réglementaires et leur contrôle pour réduire les émissions d'origine industrielle,
- Renforcer les incitations financières pour réduire les pollutions d'origine industrielle.

##### ➤ Transport et mobilité :

- Ajuster la fiscalité pour mieux prendre en compte les polluants atmosphériques,
- Encourager les mobilités actives et les transports partagés,
- Favoriser l'utilisation des véhicules les moins polluants,
- Renforcer le contrôle des émissions des véhicules et engins mobiles non routiers,
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du transport aérien,
- Réduire les émissions de polluants atmosphériques du transport maritime et fluvial.

##### ➤ Résidentiel et tertiaire :

- Réduire les émissions de polluants atmosphériques dans le cadre des opérations de rénovation thermique,
- Réduire les émissions des appareils de chauffage,
- Lutter contre le brûlage des déchets verts.

##### ➤ Agriculture :

- Réduire la volatilisation de l'ammoniac liée aux épandages de matières fertilisantes,
- Limiter le brûlage à l'air libre des résidus agricoles,
- Évaluer et réduire la présence des produits phytopharmaceutiques dans l'air,
- Accompagner le secteur agricole grâce aux politiques agricoles.

- Mobilisation des acteurs locaux :
  - Communiquer pour sensibiliser les acteurs,
  - Mobiliser et accompagner les collectivités.
- Amélioration des connaissances et innovation
- Mobiliser les financements en faveur de la qualité de l'air



#### *1.1.4. La loi d'orientation des mobilités 2019, dite loi LOM*

La loi LOM a été promulguée le 24 décembre 2019 et publiée au JO du 26 décembre 2019. Cette loi transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres.

Plusieurs axes sont développés :

- Programmer des investissements et des aides dans les infrastructures de transport : modernisation des réseaux (ferroviaire notamment), soutien aux mobilités du quotidien, renforcement de la sécurité routière, désenclavement des territoires ruraux,
- Sortir de la dépendance automobile et accorder de nouvelles compétences aux collectivités territoriales pour supprimer les « zones blanches » de la mobilité : organisation de services pour le covoiturage, le transport à la demande, l'autopartage, les services de transports scolaires en milieu rural, l'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités : permettre un accès rapide et facilité aux solutions de transports disponibles, développement du covoiturage au quotidien, régulation des offres de mobilité en libre-service (vélos, scooters...),
- Réussir la transition écologique : mise en œuvre du Plan Vélo présenté en septembre 2018 par le Gouvernement (notamment développement d'aménagements cyclables de qualité, soutien à la mise à disposition de flottes de vélos par les entreprises, généralisation du « Savoir Rouler » avec les plans de mobilité scolaire...), développement des nouvelles solutions de mobilités (multiplication des points de recharge pour les véhicules électriques, mise en œuvre de forfaits « mobilités durables »...).

## 1.2. LES ORIENTATIONS REGIONALES (LE SRADDET)

Le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) a été voulu par la loi NOTRe comme un document de planification qui, par son caractère transversal, contribue à la cohérence territoriale à l'échelle régionale. Couvrant un large champ de thématiques, il vise à prendre davantage en compte l'interdépendance des politiques d'aménagement du territoire. Il réunit l'ensemble des schémas régionaux relatifs à la mobilité, à la cohérence écologique, aux enjeux climatiques (SRCAE par ex.), à la transition énergétique et à la gestion des déchets.

Le SRADDET vise un enjeu de simplification par une clarification des actions des collectivités, une meilleure coordination et donc une efficacité accrue des politiques publiques. La Région Bretagne a été chargée de son élaboration.

Une série de rencontres et d'ateliers ont eu lieu dans le cadre de la Breizh Cop afin de construire le schéma avec l'ensemble des partenaires du territoire régional.

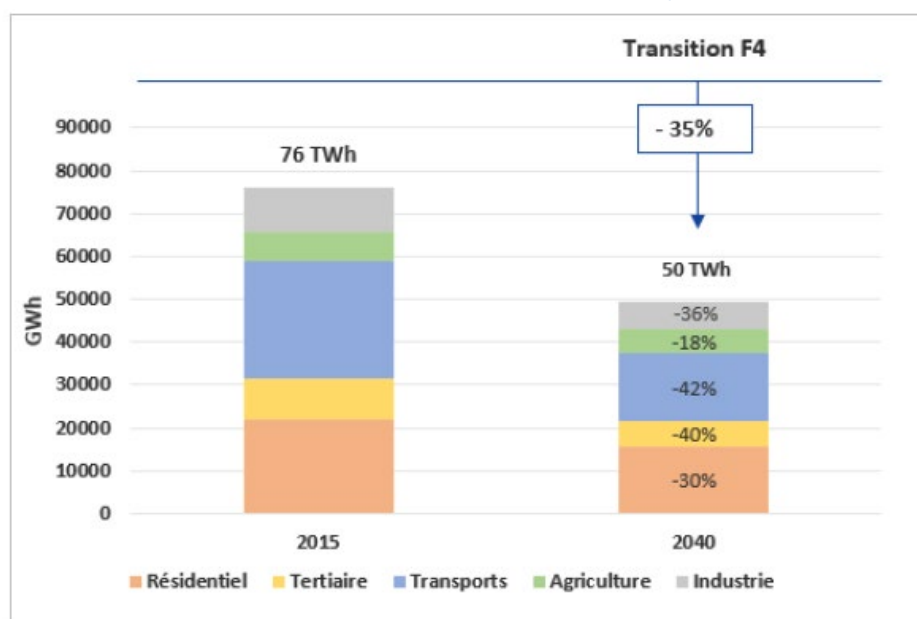
Le SRADDET intègre trois scénarios de prospective énergie-climat :

- 1/ Scénario Tendanciel (qui prolonge les effets observés actuellement sans engagement supplémentaire de la part des acteurs bretons),
- 2/ Scénario « Sans Rupture » (supposant que des actions volontaristes sont menées en fonction du potentiel et des leviers bretons et nationaux mobilisables sans rupture majeurs),
- 3/ Scénario Transition F4 (qui constitue la retranscription à l'échelle bretonne du Facteur 4 en phase avec les objectifs de la SNBC).

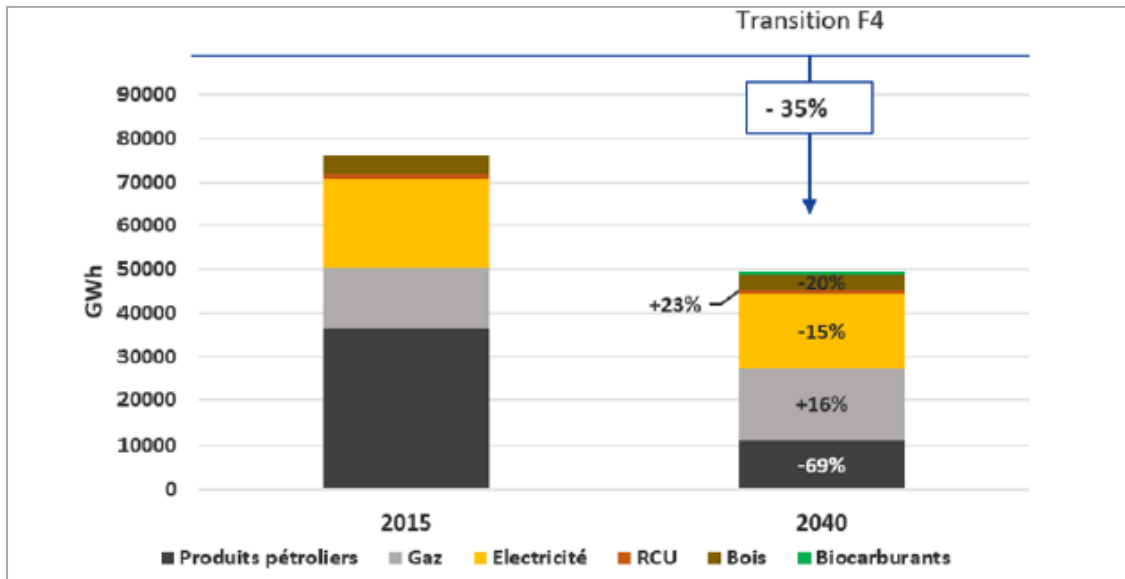
**Le rapport final du scénario « Transition Facteur 4 » présente les résultats définitifs de ce troisième scénario, adopté au vote en session régionale le 28 novembre 2019.**

Les objectifs chiffrés du scénario « Transition Facteur 4 » sont les suivants :

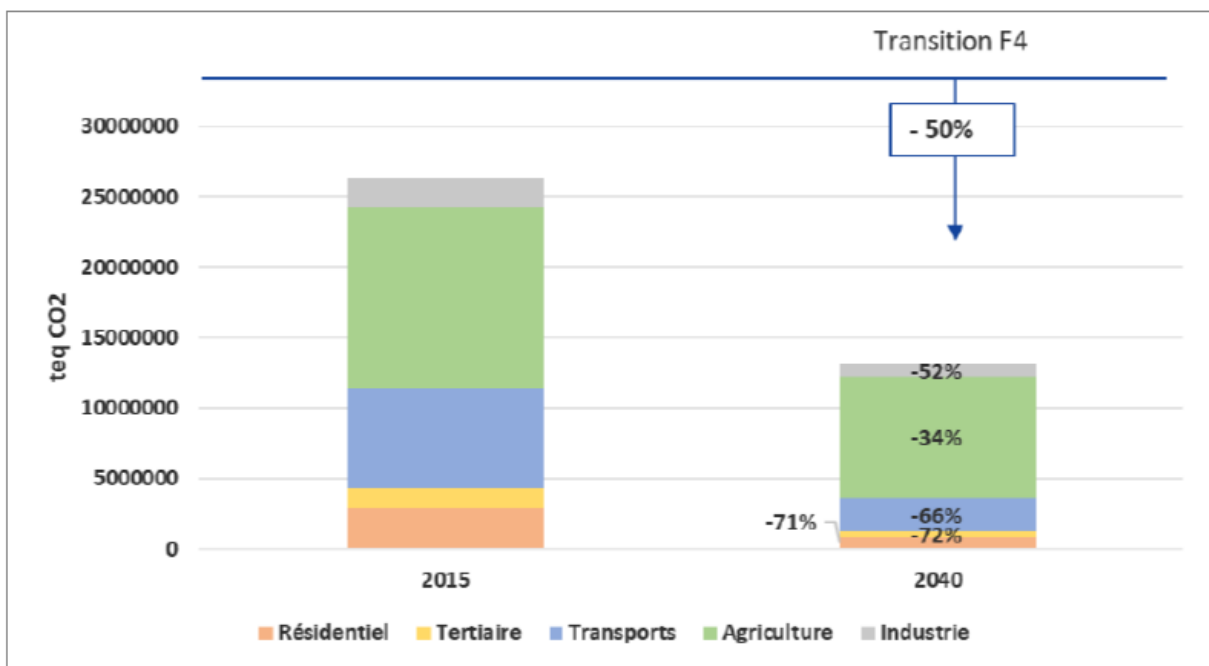
**CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES SECTORIELLES A L'HORIZON 2040 ET COMPARAISON AVEC 2015 (SOURCE : SRADDET - RAPPORT DU SCENARIO TRANSITION F4)**



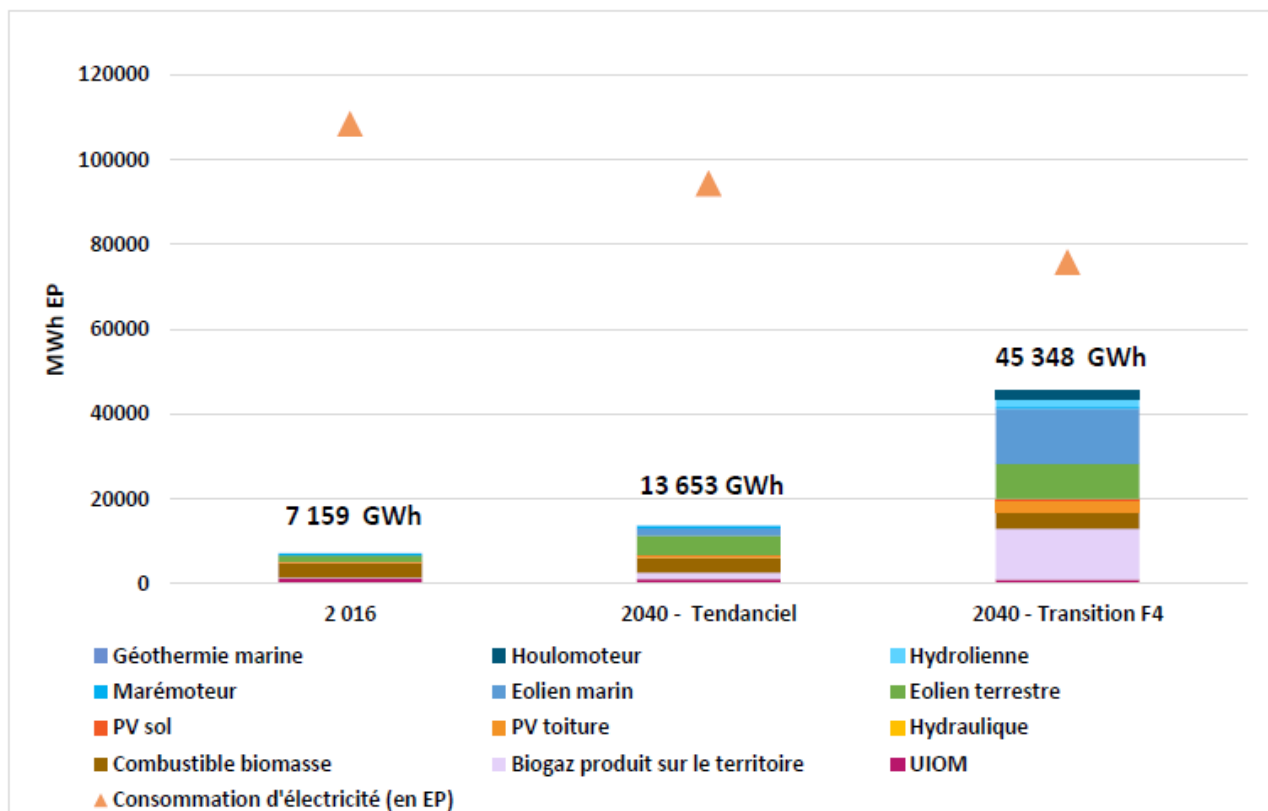
CONSOMMATIONS PAR VECTEUR ENERGETIQUE A L'HORIZON 2040 ET COMPARAISON AVEC L'ETAT ACTUEL (SOURCE : SRADDET - RAPPORT DU SCENARIO TRANSITION F4)



RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE PAR SECTEUR A L'HORIZON 2040 ET COMPARAISON AVEC L'ETAT ACTUEL (SOURCE : SRADDET - RAPPORT DU SCENARIO TRANSITION F4)



EVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE PRIMAIRE RENOUVELABLE SUR LE TERRITOIRE BRETON ENTRE 2016 ET 2040.  
(SOURCE : SRADET - RAPPORT DU SCENARIO TRANSITION F4)



**Le Plan Climat de Leff Armor communauté doit être compatible avec le SRADET, adopté définitivement en décembre 2020.**

## 2. UNE TRAJECTOIRE AFFIRMÉE POUR LEFF ARMOR COMMUNAUTE

### 2.1. PREAMBULE

La définition des objectifs chiffrés de la stratégie du PCAET s'appuie à la fois sur :

- Un état « 0 » des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre (GES), de polluants atmosphériques, et de la production-récupération locale d'énergie,
- Des objectifs de réduction des consommations énergétiques, des émissions de GES, de polluants, et de production d'énergie renouvelable, à partir de l'état « 0 », déclinés des objectifs nationaux et régionaux présentés précédemment.

**Ainsi, les objectifs fixés (en valeur absolue) dépendent des valeurs de départ. Or, la stratégie arrêtée en 2019 s'appuyait sur des données diagnostiques relativement anciennes qui ont été mises à jour depuis.**

**Par ailleurs, la mise à jour des données « énergie-climat » par l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne s'est faite via une nouvelle méthode de collecte-traitement des données. Il en résulte un décalage notable avec les données originellement utilisées pour définir la présente stratégie.**

**Afin de ne pas redéfinir les objectifs chiffrés préalablement validés, a été pris le parti de conserver la stratégie telle que présentée au moment de l'arrêt de projet du PCAET en 2019.**

**Néanmoins, est disponible en annexe une note venant projeter une « stratégie chiffrée bis » sur la base de données actualisées, et en gardant les mêmes hypothèses de calcul.**

**L'objectif est double :**

- **Relativiser et mettre en perspective des objectifs (en valeur absolue) de la stratégie,**
- **Préparer le travail de suivi et de bilan du PCAET sur la base de données « nouvelle génération » qui devraient être comparables aux futurs jeux de données.**

## **2.2. DEFINITION DES OBJECTIFS CHIFFRES**

Si le Plan Climat est conçu pour 6 ans (2022-2027), les objectifs qu'il doit poursuivre sont définis sur une trajectoire longue. Ces objectifs doivent être définis à 2030, 2040 et 2050 et ceci pour :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques, des polluants atmosphériques de chaque secteur d'activités.
- Le développement des énergies renouvelables en précisant la trajectoire de chaque type d'énergie.

**Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de Leff Armor communauté, les choix stratégiques qui ont été faits sont les suivants :**

- **Pour les consommations d'énergie par secteur et par vecteur : application des objectifs du SRADET, scénario « Transition Facteur 4 », aux valeurs de Leff Armor, ainsi que de corrections pour adapter ces objectifs aux spécificités du territoire,**
- **Pour les émissions de gaz à effet de serre : application des objectifs du SRADET, scénario « Transition Facteur 4 » aux valeurs de Leff Armor,**
- **Pour les émissions de polluants atmosphériques : application des objectifs du SRADET, scénario « Transition Facteur 4 » aux valeurs de Leff Armor,**
- **Pour la production d'énergie renouvelable : application des objectifs du SRADET, scénario « Transition Facteur 4 » aux valeurs de Leff Armor ainsi que des objectifs du pacte biogazier. Des corrections ont été apportées au cas par cas pour adapter ces objectifs aux spécificités du territoire et à ses capacités réelles de production.**

**Partant de ces choix, l'ambition de Leff Armor communauté est qu'en 2030, avec une population en augmentation et en dépit des effets attendus du changement climatique, le territoire :**

- **S'inscrive dans une perspective post-carbone avec une réduction de 30 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2015,**
- **Accélère la transition énergétique avec une réduction d'au moins 26 % des consommations d'énergie du territoire et une production d'énergies renouvelables locales représentant à minima 29 % des consommations,**
- **Lutte contre la pollution atmosphérique avec notamment une réduction des oxydes d'azote et des particules fines.**

Sont présentés pages suivantes les tableaux détaillés des objectifs par année réglementaire.

## 2.2.1. Objectifs de réduction des consommations d'énergie retenus pour le territoire de Leff Armor communauté par rapport à 2015

### 2.2.1.1. Objectifs de réduction par vecteur

Pour les consommations d'énergie par vecteur, Leff Armor communauté s'aligne avec les objectifs du SRADDET, scénario « Transition Facteur 4 », soit, par rapport à 2015 :

**OBJECTIF DU SRADDET DE REDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES PAR VECTEUR (COMPARAISON AVEC 2015)**

	Objectif 2020	Objectif 2030	Objectif 2040	Objectif 2050
Électricité	-8%	-20%	-17%	-18%
Gaz	1%	12%	16%	18%
Produits Pétroliers	-22%	-51%	-69%	-80%
Bois	-19%	-17%	-20%	-28%
Autres	0%	0%	0%	0%
<b>TOTAL</b>	<b>-13%</b>	<b>-28%</b>	<b>-35%</b>	<b>-41%</b>

En application des objectifs précédents aux valeurs de Leff Armor communauté, les objectifs de réduction des consommations par vecteur retenus pour le territoire par rapport à 2015 sont les suivants :

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OBJECTIFS À ATTEINDRE PAR ÉCHÉANCE ET PAR VECTEUR (EN GWH)**

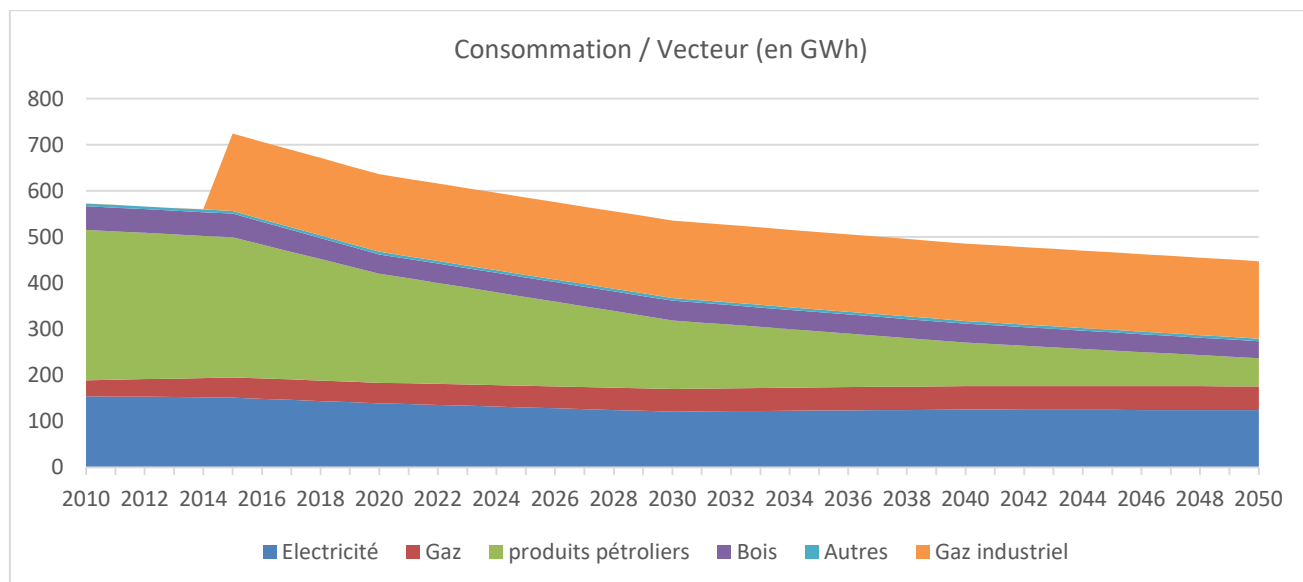
Année	2010	2015	2020	2026	2030	2040	2050	Part 2015	Part 2050
Électricité	155	152	140	129	121	126	124	21%	28%
Gaz	34	44	44	47	49	51	52	6%	12%
Gaz Client industriel	0	168	168	168	168	168	168	23%	38%
Produits pétroliers	327	304	237	184	149	94	61	42%	14%
Bois	52	51	42	42	43	41	37	7%	8%
Autres	6	6	6	6	6	6	6	1%	1%
<b>Total</b>	<b>573</b>	<b>724</b>	<b>636</b>	<b>566</b>	<b>536</b>	<b>486</b>	<b>448</b>		
<b>Comparaison avec 2015</b>			-12%	-22%	-26%	-33%	-38%		

À noter que des corrections ont été apportées pour adapter ces objectifs aux spécificités du territoire. En effet, on note une évolution importante de la consommation de gaz entre 2010 et 2015, du fait de l'implantation d'un industriel sur le territoire. La projection réalisée, à partir de la valeur de 212 GWh n'est pas satisfaisante car l'augmentation des consommations du gaz d'ici à 2050 indiqué dans les hypothèses du SRADDET tient alors compte de cette augmentation de la consommation ponctuelle.

Le calcul de l'évolution de la consommation de gaz a été réalisé en excluant les consommations de ce client industriel. Cette consommation est indiquée sur une autre ligne, et l'hypothèse a été prise que cette valeur varierait peu dans le temps.

Cette correction des hypothèses a permis d'ajuster le profil de consommation du territoire : dans ce scénario final, l'augmentation de la part du gaz est moins importante avant l'application de cette correction.

#### REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE LA TRAJECTOIRE A SUIVRE EN TERMES DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES PAR VECTEUR



#### 2.2.1.2. Objectifs de réduction par secteur

Pour les consommations d'énergie par secteur, Leff Armor communauté s'aligne avec les objectifs du SRADDET, scénario « Transition Facteur 4 », soit, par rapport à 2015 :

#### OBJECTIF DU SRADDET DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES PAR SECTEUR (COMPARAISON AVEC 2015)

	Objectif 2020	Objectif 2030	Objectif 2040	Objectif 2050
<b>Résidentiel</b>	-14%	-23%	-30%	-35%
<b>Tertiaire</b>	-13%	-34%	-40%	-44%
<b>Déplacements</b>	-18%	-35%	-42%	-47%
<b>Agriculture</b>	-3%	-11%	-18%	-25%
<b>Industrie</b>	-9%	-27%	-36%	-46%
<b>TOTAL</b>	<b>-13%</b>	<b>-28%</b>	<b>-35%</b>	<b>-41%</b>



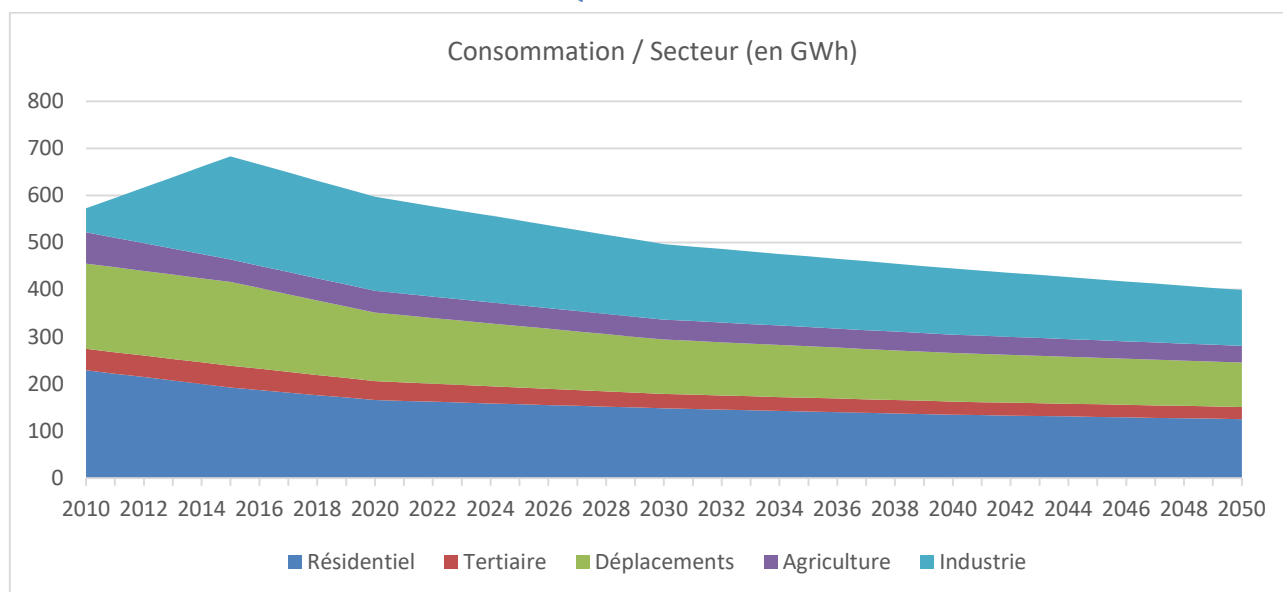
En application des objectifs précédents aux valeurs de Leff Armor communauté, les objectifs de réduction des consommations par secteur retenus pour le territoire par rapport à 2015 sont les suivants :

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OBJECTIFS A ATTEINDRE PAR ÉCHÉANCE ET PAR SECTEUR (EN GWH)**

Année	2010	2015	2020	2026	2030	2040	2050	Part 2015	Part 2050
Résidentiel	229	192	165	155	148	135	125	28%	31%
Tertiaire	45	46	40	34	31	28	26	7%	6%
Déplacements	181	178	146	128	115	103	94	26%	23%
Agriculture	66	48	46	44	42	39	36	7%	9%
Industrie	51	219	200	176	160	140	118	33%	31%
<b>Total</b>	<b>573</b>	<b>683</b>	<b>597</b>	<b>537</b>	<b>497</b>	<b>445</b>	<b>399</b>		
Comparaison avec 2015			-13%	-21%	-27%	-35%	-42%		

À noter que les hypothèses de départ prennent en compte l'augmentation de la consommation de gaz provenant de l'implantation d'un nouveau client industriel (ajustement de la valeur de 2015).

**REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE LA TRAJECTOIRE A SUIVRE EN TERMES DE RÉDUCTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES PAR SECTEUR**



## 2.2.2. Objectifs sectoriels de réduction des émissions de GES retenus pour le territoire de Leff Armor communauté par rapport à 2015

En termes d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), Leff Armor communauté s'aligne avec les objectifs du SRADDET, scénario « Transition Facteur 4 », soit, par rapport à 2015 :

**OBJECTIFS SECTORIELS DU SRADDET DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES (COMPARAISON AVEC 2015)**

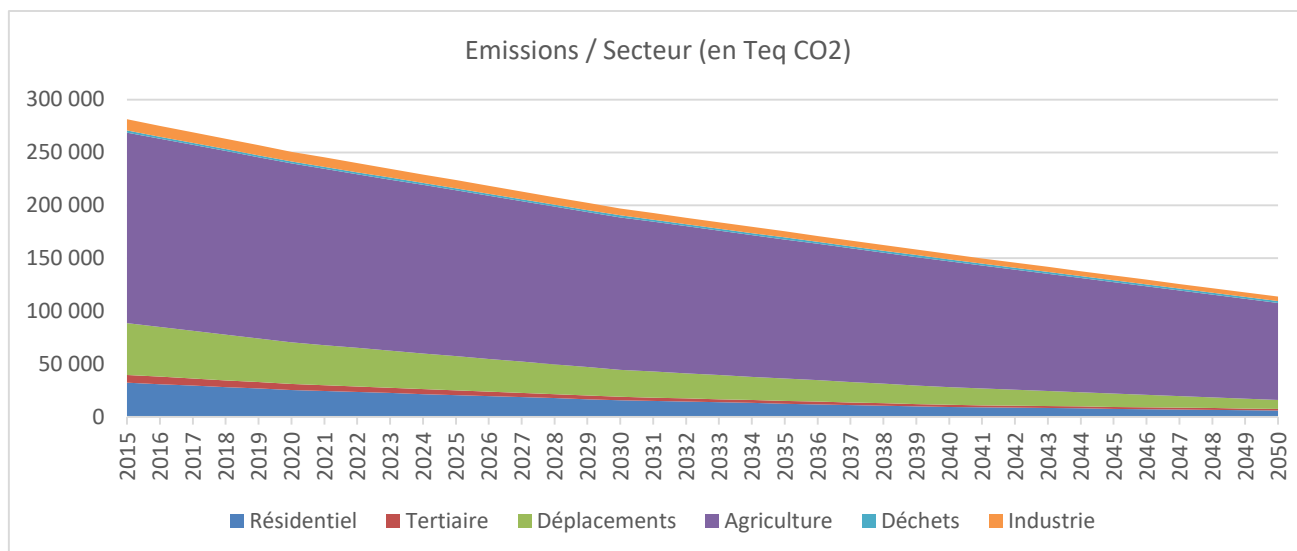
	Objectif 2020	Objectif 2030	Objectif 2040	Objectif 2050
Résidentiel	-21%	-51%	-71%	-81%
Tertiaire	-24%	-56%	-72%	-80%
Déplacements	-20%	-48%	-66%	-83%
Agriculture	-6%	-20%	-34%	-49%
Déchets				
Industrie	-14%	-39%	-52%	-62%
<b>TOTAL</b>	<b>-13%</b>	<b>-34%</b>	<b>-50%</b>	<b>-65%</b>

En application des objectifs précédents aux valeurs de Leff Armor communauté, les objectifs de réduction sectoriels des émissions de GES retenus pour le territoire de Leff Armor par rapport à 2015 sont les suivants :

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OBJECTIFS A ATTEINDRE PAR ÉCHÉANCE ET PAR SECTEUR (EN TEQ CO2)**

Année	2015	2020	2026	2030	2040	2050	Part 2015	Part 2050
Résidentiel	32 369	25 572	19 745	15 861	9 387	6 150	12%	5%
Tertiaire	7 398	5 622	4 202	3 255	2 071	1 480	3%	1%
Déplacements	49 062	39 250	31 007	25 512	16 681	8 341	17%	7%
Agriculture	180 048	169 245	154 121	144 038	118 832	91 824	64%	81%
Déchets	1 879	1 879	1 879	1 879	1 879	1 879	1%	2%
Industrie	10 603	9 119	7 528	6 468	5 089	4 029	4%	4%
<b>Total Émissions (Teq CO2)</b>	<b>281 359</b>	<b>250 686</b>	<b>218 483</b>	<b>197 013</b>	<b>153 940</b>	<b>113 703</b>		
<b>Comparaison avec 2015</b>		-11%	-22%	-30%	-45%	-60%		

## REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE LA TRAJECTOIRE A SUIVRE EN TERMES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES



Bien que l'ambition du territoire soit de contribuer aux objectifs régionaux, Leff Armor communauté souhaite souligner que cette ambition peut s'affranchir des réalités du territoire. Ainsi, l'objectif de réduction sur le secteur de l'agriculture fixé dans le SRADDET est ambitieux, et sera difficilement atteignable sur le territoire sans modifier en profondeur les pratiques agricoles actuelles.

### 2.2.3. Objectifs sectoriels de réduction des polluants atmosphériques par rapport à 2015

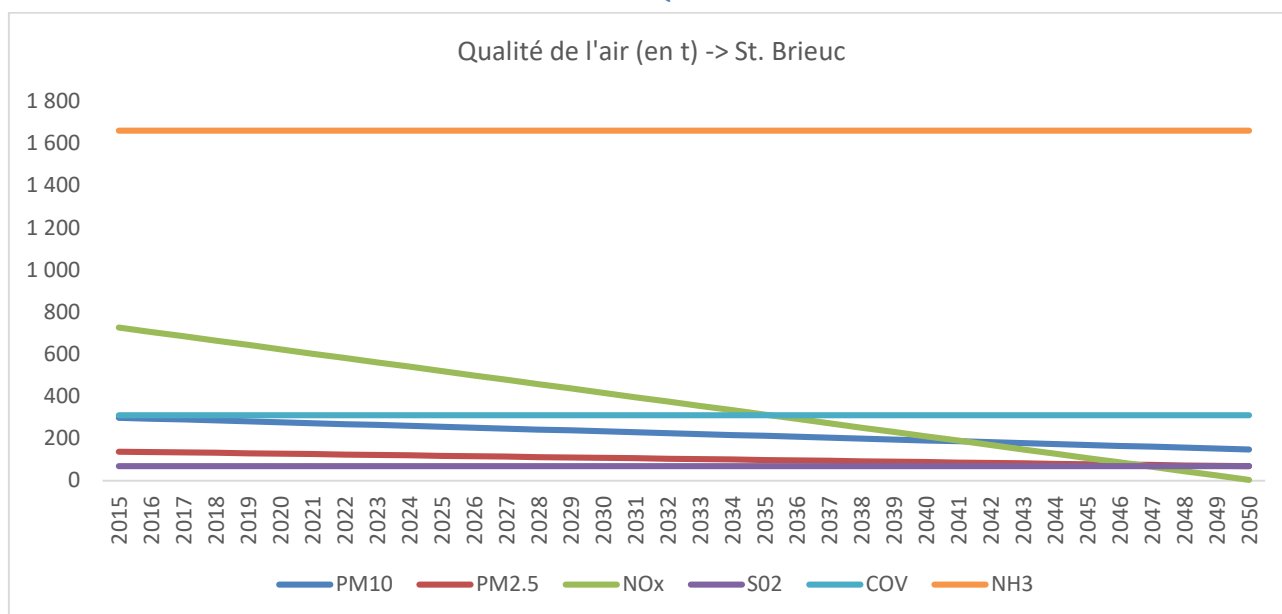
En termes de polluants atmosphériques, Leff Armor communauté s'aligne avec les objectifs du SRADDET, scénario « Transition Facteur 4 », soit à 2040 :

- Pour les particules fines (PM2,5 et PM10) : -36%. Cette baisse sera portée par une diminution de la dépendance aux produits pétroliers, en particulier dans le secteur des transports routiers.
- Pour les oxydes d'azotes (NOx) : -71%. Cette baisse sera portée par les secteurs des transports (via la réduction des déplacements motorisés et la pénétration des véhicules à motorisation alternative) et du bâtiment (via la réduction de consommation de fioul pour le chauffage).

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OBJECTIFS À ATTEINDRE PAR ÉCHÉANCE ET PAR POLLUANT ATMOSPHERIQUE (EN T)**

Année	Obj 2040 % 2015	2015	2020	2026	2030	2040	2050
PM10	-36%	299	277	252	234	191	148
PM2.5	-36%	138	128	116	108	88	69
NOx	-71%	727	623	500	417	211	4
S02		69	69	69	69	69	69
COV		310	310	310	310	310	310
NH3		1 661	1 661	1 661	1 661	1 661	1 661

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE LA TRAJECTOIRE A SUIVRE EN TERMES DE RÉDUCTION DES POLLUANTS ATMOSPHERIQUES



### 2.2.4. Objectifs de production d'énergies renouvelables

En termes de production d'énergies renouvelables, Leff Armor communauté s'est appuyé sur les objectifs du SRADDET, scénario « Transition Facteur 4 », ainsi que sur le pacte biogazier breton.

Des corrections ont ensuite été apportées afin de les objectifs finaux reflètent la réalité du terrain et la capacité réelle de production du territoire de Leff Armor.

Les objectifs retenus sont les suivants :

- Pour la méthanisation : Utilisation des objectifs du pacte biogazier breton avec un facteur de multiplication par 6 à l'horizon 2030, puis stabilisation du niveau atteint en 2030 jusqu'en 2050.
- Pour le bois énergie : Conservation des objectifs du SRADDET (avec une déclinaison en nombre de chaudières bois plus importante car moins puissantes)
- Pour le photovoltaïque : Conservation des objectifs du SRADDET (soit environ 30 000 m<sup>2</sup> de panneaux): les élus et les professionnels du secteur sont optimistes sur le développement du photovoltaïque sur les toitures agricoles, et sur l'opportunité d'utiliser également les nouveaux bâtiments industriels et commerciaux.
- Pour l'éolien : Conservation de l'objectif adapté, avec 15 éoliennes à terme (comprenant les 4 existantes).

L'objectif de production totale d'énergies renouvelables à 2050 est ainsi de 217 GWh. Cet objectif permet de multiplier par 4 la production énergétique du territoire par rapport à 2015. Cette production sera portée à 35% par le secteur éolien, à 27% par la filière bois, à 20% par le secteur de la méthanisation et à 17% par le photovoltaïque.

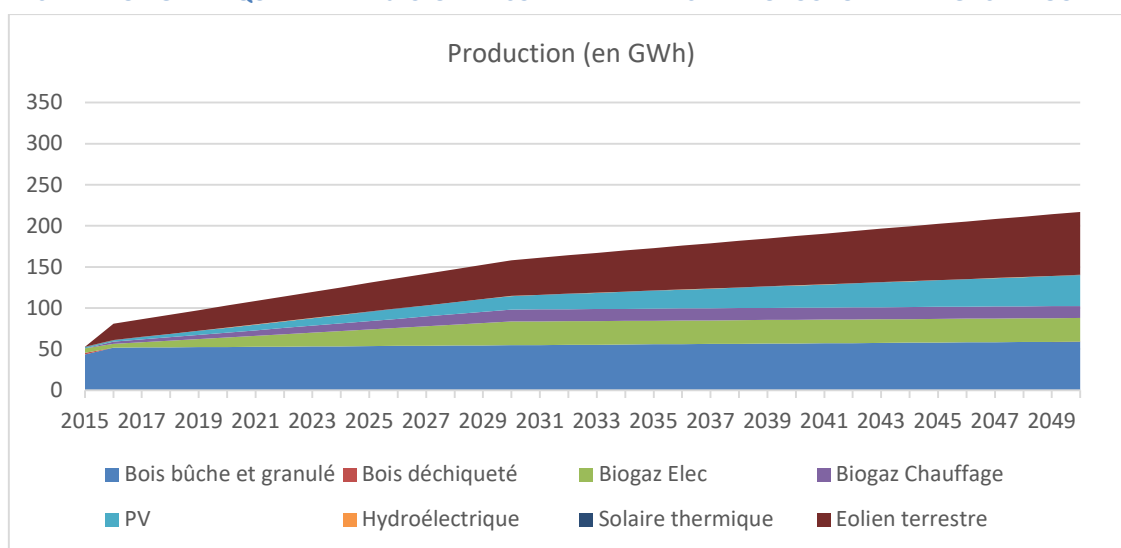
Les calculs réalisés mettent en avant que la capacité de production d'énergies renouvelables du territoire est susceptible de tripler en 2030.

Si le territoire atteint les objectifs fixés précédemment en termes de réduction des consommations énergétiques par secteur, la production EnR locale couvrirait alors 32 % des besoins en énergie du territoire en 2030, en accord avec les objectifs fixés par la Loi TECV de 2015.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OBJECTIFS À ATTEINDRE PAR ÉCHÉANCE ET PAR MODE DE PRODUCTION (EN GWH)

Année	2015	2016	2020	2026	2030	2040	2050	Part 2016	Part 2050
Bois bûche et granulé	43	52	53	54	55	57	59	64%	27%
Bois déchiqueté	2								
Biogaz Elec	5	5	12	22	29	29	29	6%	13%
Biogaz Chauffage		2	6	11	15	15	15	3%	7%
PV	2	2	6	12	16	27	38	2%	17%
Hydroélectrique	0	0	0	0	0	0	0	0,22%	0,08%
Solaire thermique	0	0	0	0	0	0	0	0,12%	0,05%
Éolien terrestre	0	20	27	37	43	60	77	25%	35%
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>81</b>	<b>103</b>	<b>136</b>	<b>158</b>	<b>188</b>	<b>217</b>		
Comparaison avec 2015			x2	x2,6	x3	x3,5	x4		
Consommation énergétique par secteur	683	-	597	537	497	445	399		
Part ENR / consommation			17%	25%	32%	42%	54%		

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE LA TRAJECTOIRE A SUIVRE EN TERMES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



Le potentiel de développement des énergies renouvelables repose en grande partie sur les gisements disponibles en fonction des technologies identifiées aujourd'hui. Les conditions technico-économiques futures, ainsi que l'acceptabilité sociale des projets seront déterminantes en vue de la mise en œuvre de ces potentiels.

### *3. QUELS LEVIERS D'ACTION A L'ECHELLE DE LEFF ARMOR COMMUNAUTE ?*

Sur la base des enjeux issus du diagnostic et pour répondre aux objectifs chiffrés ci-dessus, le territoire a choisi d'articuler sa stratégie (et son plan d'actions) autour de 5 axes :

- 1 - Préserver les ressources et développer les puits carbone,
- 2 - Diminuer les consommations d'énergie,
- 3 - Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre en adaptant les mobilités,
- 4 - Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre, préserver l'activité agricole et la biomasse en adaptant les pratiques,
- 5 - Développer la production d'énergies renouvelables,
- 6 - Sensibiliser, former, montrer l'exemple.

Pour chacun de ces axes, sont rappelés pages suivantes quelques constats et enjeux et sont déclinées les orientations que souhaite suivre le territoire pour une traduction locale.

### 3.1. PRÉSERVER LES RESSOURCES ET DÉVELOPPER LES PUIITS CARBONE

Le diagnostic fait état d'un important stock de carbone contenu dans les sols et la biomasse (environ 3,7 millions de tonnes). **L'objectif du territoire réside à minima dans le maintien de ce stock, voire son augmentation.** Pour ce faire, 4 leviers sont à mobiliser en priorité :

- **Une limitation forte de l'étalement urbain** (qui conduit au déstockage du carbone contenu dans les sols sur les surfaces nouvellement aménagées), en lien avec le PLUiH (en cours de révision),
- **Une préservation-restauration de la trame verte et bleue (TVB)** ; la forêt, le bocage ou les milieux humides recouvrant un pouvoir stockant important,
- **Un accompagnement des agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques.** Ces derniers sont les garants de la bonne santé des sols et de la qualité des paysages sur une large partie du territoire (cf. partie 3.4).
- **L'utilisation de matériaux biosourcés** favorisant le stockage du carbone. À ce titre, rappelons que l'article 5 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, précise que « l'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles » et « qu'elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments »

Au-delà de sa fonction de séquestration du carbone, la trame verte et bleue remplit aussi plusieurs autres fonctions environnementales aux effets bénéfiques pour l'épanouissement de la biodiversité, la gestion de la ressource en eau... Rappelons que la biodiversité et les ressources naturelles (eau, sols...) sont soumises localement à des pressions multiples qui s'expliquent à la fois par :

- Des dynamiques territoriales (développement urbain consommateur en sol et en eau),
- Des effets déjà visibles du dérèglement climatique avec des impacts à anticiper sur la disponibilité en eau par exemple (pour l'alimentation humaine et les milieux naturels).

**À ce titre, le PCAET devra aussi décliner des actions relatives à une gestion durable de la ressource en eau et à une préservation-restauration du vivant.**

### 3.2. DIMINUER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

En 2018, le résidentiel, le tertiaire et l'industrie pèsent pour plus de la moitié (54 %) de la consommation d'énergie sur le territoire, recouvrant un potentiel d'économie important. Parallèlement à cela, l'augmentation de la population prévue d'ici 2030 (+ 3000 habitants par rapport à 2018), associée à un bâti vieillissant et mal isolé (majorité de logements individuels anciens) et une consommation d'énergie importante liée au chauffage, renforcent le besoin d'accompagner la diminution de la précarité énergétique des ménages.

Ainsi, la diminution des consommations d'énergie et des émissions de GES des bâtiments est une priorité, que ce soit dans le secteur de l'habitat privé, comme dans le secteur professionnel (tertiaire, industrie) et pour les bâtiments publics.

Deux principaux leviers seront mobilisés pour répondre à cette priorité, à savoir :

- **La sobriété** par l'accompagnement des différents acteurs (habitants, professionnels, collectivités...) vers des pratiques plus économes en énergie,
- **L'efficacité énergétique** par un travail sur :
  - **L'isolation des bâtiments existants**, en facilitant l'accès aux travaux d'isolation dans l'habitat privé par exemple,
  - **La production de formes urbaines plus économes et de nouveaux logements performants** (isolation, chauffage...), avec des modes constructifs plus durables (matériaux biosourcés),
  - **Un travail sur l'efficacité des process et des infrastructures** (pour l'assainissement par exemple)

Les principaux objectifs chiffrés sont rappelés ici :

- Diminuer de 25% le nombre de ménages en précarité énergétique sur le territoire pour les propriétaires occupants, et de 35% pour les propriétaires bailleurs,
- Baisser de 23 % pour le résidentiel, 34 % pour le tertiaire et 27 % pour l'industrie la consommation d'énergie d'ici 2030 par rapport à 2015,
- Baisser de 51 % pour le résidentiel, 56 % pour le tertiaire et 39 % pour l'industrie les émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 2015.



### **3.3. DIMINUER LES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE ET DE POLLUANTS ATMOSPHERIQUES EN ADAPTANT LES MOBILITES**

Le territoire présente à la fois des caractéristiques rurales (bâti dispersé) et des caractéristiques périurbaines, en lien avec un étalement urbain (majoritairement pour le résidentiel) et des flux de mobilité professionnelle sortants orientés vers des pôles d'emplois extérieurs (Saint-Brieuc).

Il en résulte une forte dépendance des habitants à la voiture. En 2014, 87 % des actifs utilisent la voiture pour leurs déplacements domicile-travail.

Parallèlement à cela, les alternatives proposées restent limitées même si le territoire dispose d'une desserte ferroviaire intéressante (gare SNCF de Châtaudren-Plouagat) et que plusieurs autres équipements ou actions sont progressivement mis en place (aires de covoiturage, bornes de recharge électriques, mise à disposition de vélos électriques...).

Rappelons également que les transports routiers représentent en 2018 :

- 35 % dans la consommation d'énergie finale,
- ¼ des émissions de GES sur le territoire.

Pour réduire les impacts liés aux déplacements motorisés et la dépendance à la voiture, Leff Armor communauté souhaite actionner 3 principaux leviers :

- **Une réduction des besoins de déplacements** par :
  - o **Le développement du numérique, du télétravail, des espaces de coworking,**
  - o **Un aménagement de l'espace favorable au « rapprochement des lieux »** (à l'échelle du territoire, des nouveaux quartiers mais aussi des exploitations agricoles...)
- **La proposition d'alternatives à l'autosolisme et vers des modes de transport plus propres** par le développement de solutions adaptées au territoire (modes actifs, covoiturage, transports en commun, véhicules propres...)
- **L'accompagnement des différents acteurs dans une évolution de leurs pratiques de mobilité** (incitation à la mise œuvre de Plans de Mobilité d'Entreprise, sensibilisation des habitants...)

**Est prévue d'ici à 2030 une réduction de respectivement 35 % et 48 % des consommations d'énergie et des émissions de GES liées aux déplacements.**

### **3.4. DIMINUER LES EMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE, PRÉSERVER L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET LA BIOMASSE EN ADAPTANT LES PRATIQUES**

L'agriculture constitue un levier très important de réduction des émissions de GES sur le territoire, pour 3 principales raisons :

- Elle représente en 2018 près de la moitié des émissions de GES émises sur le territoire (46 %), en lien avec l'activité d'élevage notamment,
- Elle occupe une majorité du territoire et joue un rôle central dans la valorisation des sols et de la TVB, importants pour la séquestration du carbone,
- Elle est une actrice incontournable pour le développement de certaines sources d'énergies renouvelables locales (méthanisation, bois-énergie bocage, photovoltaïque...)

Leff Armor communauté souhaite agir à deux principaux niveaux, par :

- **Un travail d'accompagnement et de sensibilisation des agriculteurs, avec les partenaires impliqués, vers des pratiques moins impactantes et plus résilientes dans un contexte de changement climatique** (autonomie alimentaire des exploitations, diminution des engrais, adaptation aux conséquences du dérèglement climatique...). L'objectif est aussi de réduire les pressions induites sur l'environnement et les ressources en complémentarité avec le 1<sup>er</sup> axe,
- **Le développement de filières locales créant des débouchés** (circuits courts, restauration collective...).

**Est prévue d'ici à 2030 une réduction de respectivement 11 % et 20 % des consommations d'énergie et des émissions de GES liées à l'activité agricole.**

### 3.5. DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le développement des énergies renouvelables constitue un pilier à part entière du triptyque « sobriété – efficacité - **énergies renouvelables** ». Un axe est donc dédié aux énergies renouvelables dans la stratégie. Par ailleurs, le diagnostic met en avant :

- Un potentiel intéressant de développement de certaines énergies sur le territoire, notamment la biomasse (déchets d'élevage, bocage) et le photovoltaïque sur toiture. La balance « consommation – production » reste nettement déficitaire, la production locale représentant moins de 10 % de la consommation,
- Une dynamique récente de progression des EnR sur le territoire. La production d'EnR reste majoritairement liée à l'utilisation du bois énergie domestique pour le chauffage, mais on note le développement récent de l'éolien (1/4 de la production), de la méthanisation et du bois énergie chaufferie.

Ainsi, le territoire souhaite accélérer le développement des énergies renouvelables, avec 3 principaux objectifs :

- **Encourager de nouveaux projets en dynamisant la filière locale**, notamment par :
  - o L'installation d'une station Gaz Naturel Véhicules (GNV) (cf. plan d'actions),
  - o Le développement de chaudières bois collectives (pour des bâtiments publics par exemple),
  - o Le développement, selon les opportunités, de réseaux de chaleur urbain. À ce titre, la révision du PLUi pourrait être un moment opportun pour identifier les secteurs recouvrant un potentiel en la matière,
- **Faciliter la mise en œuvre de certains projets et anticiper les impacts induits pour les éviter ou les réduire au maximum**, avec en parallèle un travail de suivi et de sensibilisation des acteurs concernés (enjeu d'acceptabilité sociale),
- **Travailler avec le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor et les autres gestionnaires de réseaux à une évolution coordonnée des réseaux énergétiques** qui anticipe les besoins de consommation et d'injection d'énergie renouvelable.

En parallèle du développement des énergies renouvelables, et même si le diagnostic n'a pas permis de dégager clairement de potentiels en la matière, la collectivité reste prête à **accompagner le développement de projets de récupération d'énergie**, en lien avec les partenaires industriels notamment.

**Pour rappel, les projections réalisées prévoient un triplement de la production d'ENR sur le territoire d'ici à 2030.** Mis en parallèle avec les objectifs de réduction de la consommation énergétique, les ENR pourraient couvrir près d'un tiers des besoins locaux en 2030.

### **3.6. SENSIBILISER, FORMER, MONTRER L'EXEMPLE**

La mise en œuvre effective des actions pour atteindre les objectifs ambitieux que se fixe le territoire nécessite un important travail de portage du PCAET, sur lequel la collectivité souhaite s'engager avec l'ensemble des acteurs impliqués. Leff Armor communauté souhaite agir à 3 principaux niveaux, avec :

- **La mise en place d'une gouvernance du PCAET pour une déclinaison opérationnelle**, en précisant le rôle de chacun, les étapes clés, l'outil de suivi...
- **Une sensibilisation large de l'ensemble des acteurs visés** (habitants, entreprises, agriculteurs, acteurs du tourisme...), pour favoriser une traduction concrète des objectifs ci-dessus dans les comportements de chacun,
- **Une volonté de montrer l'exemple par des actions portées par la collectivité et les communes membres** (cf. plan d'actions)

### **3.7. UNE DÉMARCHE GLOBALE ET TRANSVERSALE EN LIEN AVEC LES AUTRES PLANS ET PROGRAMMES DU TERRITOIRE**

**Les 6 axes précédemment présentés s'articuleront entre eux pour répondre aux enjeux globaux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.**

Même s'ils ne sont pas spécifiquement mentionnés dans chacun des axes, le territoire se fixe comme objectifs « de fond » devant trouver un écho dans la mise en application du Plan Climat Air Energie Territorial (cf. enjeux du diagnostic et plan d'actions) :

- **La résilience face à une amplification des risques naturels,**
- **La prévention quant aux impacts sanitaires liés au changement climatique** (santé environnementale et humaine),
- **La valorisation du cadre de vie et de l'identité du territoire** (paysages, cultures),
- **La recherche d'une plus grande sobriété par le développement du réemploi et de l'économie circulaire,**
- **La volonté de coopérer avec tous les acteurs du territoire** pour porter les actions, les partager, limiter les conflits d'usages et insuffler les enjeux « climat-air-énergie » à tous les niveaux.

À ce titre, le PCAET se veut complémentaire au différentes politiques menées à l'échelle du territoire par Leff Armor communauté, par exemple :

- Le projet de territoire partagé et validé en décembre 2021 (5 ambitions, 24 objectifs, 72 engagements...),
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui intègre un volet « Habitat », approuvé en juin 2021.



## *ANNEXES*







## Annexe 1 : Déclinaison d'une « stratégie chiffrée Bis » basée sur des données actualisées

---

Le PCAET de Leff Armor communauté a fait l'objet d'une première stratégie en août 2019, en appui des données issues d'un état des lieux de 2015 (données disponibles lors de l'élaboration de ce diagnostic).

Ces données ont été mises à jour et communiquées par l'Observatoire de l'Environnement de Bretagne à partir d'une nouvelle méthodologie d'inventaire. L'objet de la présente annexe est donc de présenter une stratégie mise à jour basée sur des données actualisées, qui pourra servir de référence pour les futurs exercices de suivi, évaluation et bilan du PCAET.

Les tableaux pages suivantes présentent les évolutions entre la stratégie arrêtée  (présentée dans le présent document) et la stratégie « mise à jour »  pour :

- Les consommations énergétiques,
- Les émissions de Gaz à Effet de Serre,
- Les productions énergétiques,
- La qualité de l'air.

Les tableaux reprennent les chiffres de chaque stratégie ainsi qu'un graphique de représentation de ces évolutions.

**Les tableaux ci-dessous ne se substituent pas à la stratégie arrêtée en 2019. À ce stade d'avancement de la démarche PCAET (entre l'arrêt et l'approbation), et au regard de la mise à disposition tardive des données « nouvelle génération », le choix fait par la collectivité (partagé avec la DDTM) est de ne pas redéfinir une nouvelle stratégie.** Les risques seraient de :

- Générer des questionnements, voire des incompréhensions chez les acteurs parties prenantes qui ont travaillé et validé la stratégie arrêtée,
- Retarder la mise en œuvre du volet opérationnel du PCAET (plan d'actions).

L'idée est donc d'associer à la stratégie une annexe explicative pour :

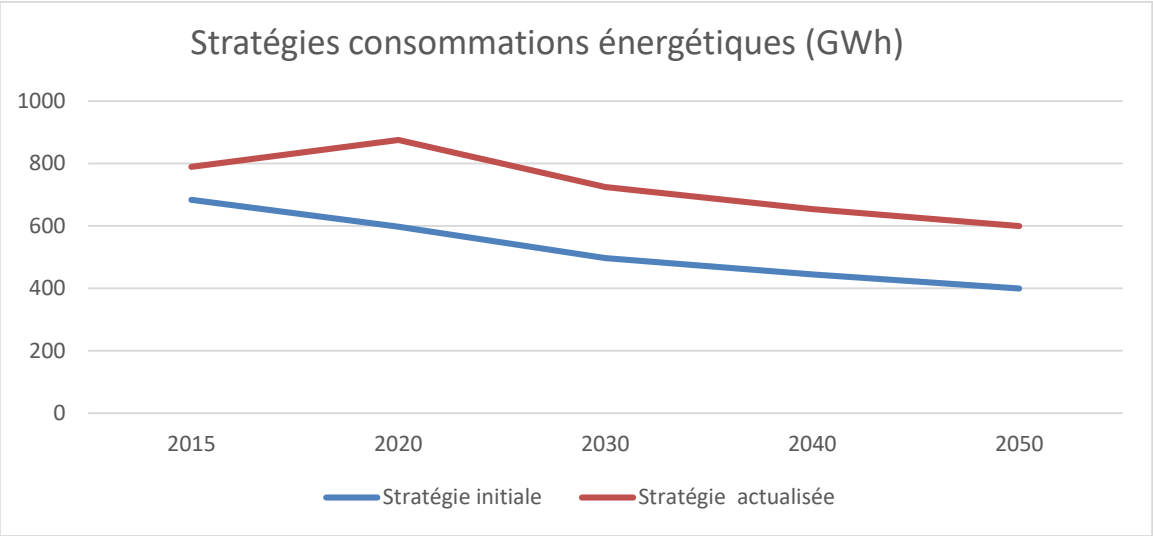
- Mettre en perspective les objectifs de la stratégie arrêtée par rapport à une stratégie actualisée basée sur des données diagnostiques plus précises,
- Disposer d'un document de référence pour l'évaluation à mi-parcours du PCAET, considérant que les futures mises à jour des données « climat-air-énergie » se baseront sur la nouvelle méthode (rendant les données comparables entre elles).

**Consommations énergétiques par vecteur (GWh)**

	2010	2015		2018	2020		2030		2040		2050		Part 2015		Part 2050	
Électricité	155	152	181	197	140	191	121	166	126	172	124	170	21%	21%	28%	31%
Gaz	34	44	31	29	44	30	49	33	51	34	52	34	6%	4%	12%	6%
Gaz client industriel	0	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	168	23%	20%	38%	31%
Produits pétroliers	327	304	399	442	237	407	149	256	94	162	61	104	42%	47%	14%	19%
Bois	52	51	70	81	42	76	43	77	41	75	37	67	7%	8%	8%	12%
Autres	6	6	2	0	6	6	6	6	6	6	6	6	1%	0%	1%	1%
<b>Total</b>	<b>573</b>	<b>724</b>	<b>851</b>	<b>917</b>	<b>636</b>	<b>877</b>	<b>536</b>	<b>706</b>	<b>486</b>	<b>617</b>	<b>448</b>	<b>550</b>				
Comparaison avec 2015					-12%		-26%		-33%		-38%					

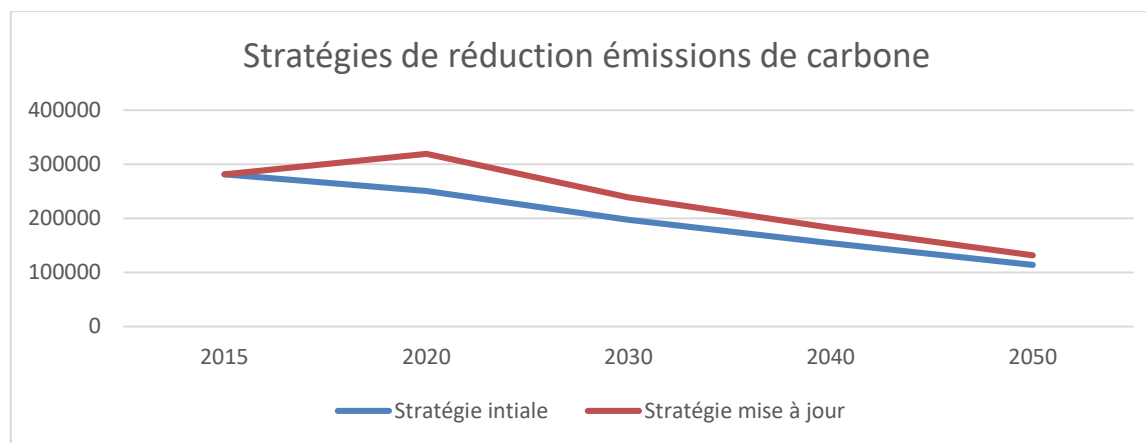
**Consommations énergétiques par secteur (GWh)**

	2010	2015		2018	2020		2030		2040		2050		Part 2015		Part 2050	
Résidentiel	229	192	237	241	165	228	148	204	135	185	125	172	28%	30%	31%	29%
Tertiaire	45	46	129	180	40	173	31	131	28	119	26	112	7%	16%	6%	19%
Déplacements	181	178	270	323	146	304	115	241	103	215	94	196	26%	34%	23%	33%
Agriculture	66	48	87	100	46	99	42	91	39	84	36	77	7%	11%	9%	13%
Industrie	51	219	65	74	200	72	160	57	140	50	118	43	33%	8%	31%	7%
<b>Total</b>	<b>573</b>	<b>683</b>	<b>789</b>	<b>918</b>	<b>597</b>	<b>875</b>	<b>497</b>	<b>724</b>	<b>445</b>	<b>654</b>	<b>399</b>	<b>599</b>				
Comparaison avec 2015					-13%	+11%	-27%	-8%	-35%	-17%	-42%	-24%				



Émissions de carbone / secteur

	2010	2015	2018	2020	2030	2040	2050	Part 2015	Part 2050					
Résidentiel		32 369	21 528	25572	18 809	15861	11 666	9387	6 905	6150	4 524	12%	5%	3%
Tertiaire		7 398	30 973	5622	30 263	3255	17 521	2071	11 149	1480	7 964	3%	1%	6%
Déplacements		49 062	84 683	39250	80 758	25512	52 493	16681	34 322	8341	17 161	17%	7%	13%
Agriculture		180 048	156 442	169245	152 121	144038	129 465	118832	106 808	91824	82 534	64%	81%	63%
Déchets		1 879	5 355	1879	5 355	1879	5 355	1879	5 355	1879	5 355	1%	2%	4%
Industrie		10 603	32 085	9119	31 491	6468	22 337	5089	17 577	4029	13 915	4%	4%	11%
<b>Total</b>		<b>281 359</b>	<b>331 066</b>	<b>250686</b>	<b>318 797</b>	<b>197013</b>	<b>238 836</b>	<b>153940</b>	<b>182 116</b>	<b>113703</b>	<b>131 452</b>			
Comparaison avec 2015				-11%		-30%		-45%		-60%	-53%			



***Production énergétique locale (GWh)***

	2015		2018	2020		2030		2040		2050	
Bois bûche et granulé	43	53	57	53	70	55	72	57	75	59	77
Bois déchiqueté	2										
Biogaz Elec	5	3	6	12	7	29	25	29	40	29	55
Biogaz chauffage			5	6	6	15	22	15	36	15	49
Photovoltaïque	2	2	2	6	2	16	2	27	2	38	2
Hydroélectrique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solaire thermique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Éolien terrestre		<b>0</b>	<b>18</b>	27	<b>26</b>	43	<b>26</b>	60	<b>26</b>	77	<b>26</b>
<b>TOTAL</b>	52	<b>61</b>	<b>88</b>	104	<b>111</b>	158	<b>147</b>	188	<b>179</b>	218	<b>209</b>

### Qualité de l'air

En termes de polluants atmosphériques, Leff Armor communauté s'aligne avec les objectifs du SRADDET, scénario « Transition Facteur 4 », soit à 2040 :

	Obj 2040 % 2015	2015	2020	2030	2040	2050	Taux de diminution projeté à 2040					
PM10	-36%	299	413	277	383	234	324	191	264	148	205	-36%
PM2.5	-36%	138	212	128	196	108	166	88	135	69	105	-36%
Nox	-71%	727	750	623	643	417	430	211	217	4	4.5	-71%

### Analyse synthétique des évolutions entre les 2 stratégies :

La stratégie a évolué sur l'ensemble des volets énergétiques ainsi que sur la qualité de l'air :

- Les objectifs de diminution des consommations énergétiques ont été revus à la baisse suite à l'actualisation des données entre 2015 et 2018. Passant de -42% à -24% de la consommation énergétique en 2050 par rapport à 2015,
- Les objectifs de réduction des émissions de GES ont également été revus en lien avec les dernières données d'émissions, passant d'un objectif de -60% à -53% à 2050 (par rapport à 2015).

À noter que la « réduction » des objectifs s'inscrit dans la continuité des données « nouvelle génération » d'état des lieux. Ces données qui ont été revues récemment à la hausse influencent directement les objectifs à plus long terme.

- Les objectifs de production énergétique sont quant à eux passés de 257 GWh comme objectifs à 2050 à 209 GWh,
- Les données sur la qualité de l'air ont été actualisées, mais n'ont pas modifié sensiblement les objectifs à 2040 (cf. tableau ci-dessus).